



LE TELEGRAMME DU CEPLIS

Conseil Européen des Professions libérales
Coudenberg 70

B-1000 Bruxelles

Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.51.01.24

E-mail: ceplis@scarlet.be

www.ceplis.org

Date: /06/10

Pages: 2

N°13/10

Ce numéro contient:

- **La DG MARKT poursuit son processus d'évaluation de la Directive sur les qualifications professionnelles. Une grande conférence est annoncée pour le 29 octobre.**
- **Communication de la Commission – Notification des titres de formation.**
- **Nouvelles de nos membres.**

LA DG MARKT poursuit son processus d'évaluation de la Directive sur les qualifications professionnelles. Une grande conférence est annoncée pour le 29 octobre.

Comme vous le savez, la Commission européenne a lancé cette année le processus d'évaluation de la Directive sur la Reconnaissance Mutuelle des Qualifications Professionnelles (2005/36/EC). La première étape majeure de ce processus a été l'organisation d'une réunion entre la Direction Générale en charge du Marché Intérieur de la Commission Européenne et les Organisations de Professionnels le 17 mars 2010 à Bruxelles. Un certain nombre de réunions entre la Commission Européenne et les autorités compétentes des professions régulées sont aussi en train d'être organisées pour le moment.

Dans le contexte de ce processus, la Commission Européenne va publier sur son site internet (http://ec.europa.eu/dgs/internal_market/index_fr.htm) les remarques et les commentaires faits par certains d'entre vous lorsque vous avez répondu au questionnaire d'évaluation distribué quelques jours après la réunion du mois de mars. **La DG MARKT a annoncé qu'elle compte organiser une nouvelle réunion avec les Organisations de Professionnels le 29 octobre 2010. Le lieu et l'heure seront annoncés dans les semaines qui viennent.**

Notre Secrétariat vous tiendra bien sûr informé de toute nouvelle évolution liée à ce processus.

Communication de la Commission – Notification des titres de formation.

La Commission Européenne a récemment publié une Communication – Notification des titres de formation relié à la Directive sur la Reconnaissance Mutuelle des Qualifications Professionnelles (2005/36/EC).

Dans le document en question, la Commission Européenne rappelle que la Directive prévoit « que les États membres notifient à la Commission les dispositions législatives, réglementaires et administratives qu'ils adoptent en matière de délivrance de titres de formation dans les domaines couverts par le chapitre III de la directive » et que « La Commission publie une communication appropriée au Journal officiel de l'Union européenne, en indiquant les dénominations adoptées par les États membres pour les titres de formation ainsi que, le cas échéant, l'organisme qui délivre le titre de formation, l'attestation qui accompagne ledit titre et le titre professionnel correspondant, figurant respectivement à l'annexe V, points 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4, 5.2.2, 5.3.2, 5.3.3, 5.4.2, 5.5.2, 5.6.2 et 5.7.1. ».

Selon la Communication, les pays suivants ont signalé des changements pour les titres des professions ci-dessous :

- **Médecins : Belgique, Finlande**
- **Médecins spécialistes : Finlande**
- **Spécialités médicales : Autriche**
- **Médecins généralistes : Pays-Bas**
- **Infirmiers responsables de soins généraux : Autriche**
- **Praticiens de l'art dentaire : Finlande**
- **Pharmaciens : Finlande**
- **Architectes : France, Italie, Hongrie, Portugal**

Pour plus d'information, veuillez vous référer à :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:129:0003:0009:FR:PDF>

Nouvelles de nos membres

- **M. Serge Coimbra**, membre du Bureau Exécutif du CEPLIS, a été réélu Président du Comité de Liaison des Podologues Européens (CLPUE) durant leur Assemblée Générale à Amsterdam le 11 et 12 mai 2010. Pendant cette Assemblée Générale, le CLPUE a adopté une nouvelle appellation ; le Comité de Liaison des Podologues Européens devient ainsi le **Conseil Européen des Podologues (CEP)**.

